



Complément pour les enseignant-e-s
Fiche dès 8 ans

La parole aux enfants

Préambule

Cette fiche pédagogique a pour thème central la participation des enfants et des jeunes.

Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), article 12, « les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».

Pour Terre des Hommes Suisse (TdH Suisse), la participation des enfants et des jeunes apparaît comme une fin en soi du fait qu'elle est un droit de l'enfant, mais aussi comme un moyen. Via l'expérience collective, avec l'appui des adultes, le processus d'apprentissage de la participation fait naître chez les enfants et les jeunes un sentiment d'appartenance, de solidarité et d'engagement au sein de la société. En ce sens, ils font l'expérience concrète et réaliste de la citoyenneté. Cela signifie qu'ils doivent être associés dans tout le processus de prise de décision, en fonction de leurs capacités (âge et maturité). Les adultes doivent donc accepter de se lancer dans des démarches de coopération, de cogestion voire d'autogestion de la part des enfants et des jeunes.

TdH Suisse considère que, outre l'éducation de base, l'éducation à la citoyenneté / participation et l'éducation au développement durable sont des piliers fondamentaux de la réalisation de tous les objectifs de développement durable et des droits de l'enfant. Elles permettent de former des enfants et des jeunes capables de contribuer de manière responsable et active à la construction d'un monde inclusif, viable et équitable.

Cette fiche a pour objet de permettre à l'enfant, d'une part, d'approfondir ses connaissances sur le Sénégal, et d'autre part, de s'initier au droit à la participation en en comprenant ses différents degrés et les diverses manières de le mettre en œuvre. Les activités permettent à l'élève d'évaluer son rôle et celui de l'adulte dans le processus participatif et de réaliser, qu'à tout âge, les enfants ont la capacité de s'exprimer, proposer, mettre en œuvre des activités qui font sens pour eux et qui leur permettront d'exercer leur citoyenneté.

Il est recommandé de réaliser les activités dans l'ordre de la fiche pédagogique.

Couverture

Cette première page apporte des connaissances supplémentaires sur le Sénégal et le continent africain.

B. 1 = a et c. Le moré est une des langues principales parlée au Burkina Faso.

2 = **a.** La Suisse, quant à elle, a ratifié la CDE en 1997, bien que subsistent les réserves suivantes: le droit au regroupement familial n'est pas accordé à tous les étrangers et étrangères ; la séparation des jeunes et des adultes n'est pas garantie dans tous les cas lors d'une privation de liberté ; dans les procédures du droit pénal des mineurs en Suisse, il n'y a pas de séparation entre l'autorité d'instruction et l'autorité de jugement.

3 = **b.** Prononcer « raléï ». **L'élève peut trouver le mot « xaleyi » dans la traduction du titre de la fiche, sur la couverture.** Les trois mots veulent dire « enfants ». *Denmisenw* vient du bambara (langue nationale du Mali la plus parlée du pays) et *kamba* du moré (langue parlée au Burkina Faso).

4 = **c.** L'élève est aidé par le mot « xaleyi ».

Discussion:

Le proverbe signifie que les enfants reflètent l'éducation qu'ils ont reçue. Il serait intéressant que les élèves discutent de ce que leur évoque le proverbe, puis d'y revenir une fois l'ensemble des activités de cette fiche complété. Leur compréhension du droit à la participation leur a-t-elle fait changer d'avis sur sa signification ?

Page 2 - Agissons pour faire respecter les droits de l'enfant

- A. Ordre des paragraphes: 2-3-1
- B. 1 et 3
- C. L'objectif est que l'élève se mette dans la peau des enfants sénégalais. Si cette situation se passait près de chez lui, que pourrait-il mettre en place pour y remédier?

Pages 3 et 5 - S'exprimer et être écouté

- A. En complétant les cases, l'élève réfléchit activement à trouver des solutions à un problème.
- C. Toute forme d'art est un outil pour l'expression. La parole est la plus utilisée mais elle n'est pas toujours le moyen le plus facile. Le dessin, la chant, l'écriture, la photographie, la sculpture/le bricolage, la danse, etc., sont des exemples qui permettent à l'enfant de faire ressortir ses idées et d'exprimer une opinion.
- F. Après avoir identifié les espaces où il se sent libre de s'exprimer et se sent écouté, l'élève identifie les conditions nécessaires à sa participation et les comportements que chaque acteur/actrice (enfants et adultes) doit adopter pour qu'elle soit effective.

Pages 4 et 6 - Et toi, comment donnes-tu ton avis ?

- A. Les 4 vignettes représentent une situation similaire: réaliser une chanson à l'occasion de la célébration de la CDE. Ce qui diffère, c'est le processus et le niveau de participation des enfants.

Selon la CDE, pour que la participation soit réelle et effective, elle doit être volontaire, respectueuse, pertinente, inclusive de la part des adultes et des autres enfants, et adaptée. L'enfant doit être suffisamment informé et l'adulte doit prendre en considération les possibles risques encourus.

Vignette 1: non-participation. Le chant est imposé aux enfants sans qu'ils en connaissent le contexte.

Vignette 2: participation partielle. Le projet est décidé par les adultes mais les enfants sont consultés sur le contenu de la chanson.

Vignette 3: participation élevée. Les enfants sont informés de l'anniversaire de la CDE et les adultes leur demandent s'ils souhaitent mettre en place une activité pour l'occasion. Dans cette situation, on parle de collaboration. Les conditions nécessaires à la participation (être informé et être libre de participer) sont respectées.

Vignette 4: participation élevée et autogérée. Les enfants réfléchissent eux-mêmes à un projet et le mettent en place seuls. Cette situation est possible si les conditions nécessaires à la participation sont réunies et si les enfants ont confiance en leur capacité à réaliser le projet.

Cette activité fait prendre conscience à l'élève qu'il existe différentes manières de participer. Consultation, collaboration ou autogestion, aucun des niveaux n'est mieux qu'un autre dans la mesure où l'enfant a la liberté de s'impliquer totalement, partiellement ou pas du tout. Le contexte a son importance et le rôle de l'adulte est déterminant. Plus le niveau de participation des enfants dans le processus sera élevé, plus l'action mise en place aura du sens pour eux et plus leur exercice de la citoyenneté sera pratiqué.

Le groupe peut répondre aux questions à l'oral (discussion) ou sur une feuille à part, puis une mise en commun peut être effectuée avec l'enseignant-e.

- B. Même si le droit à la participation est clairement défini par la CDE, cette dernière activité permet à l'élève de définir ce qui est important pour lui/elle dans son droit à la participation.

Pour réaliser l'activité, il est suggéré de former des groupes de 3 ou 4 enfants.

Les groupes s'aident des questions pour structurer leur définition.

Ils peuvent les écrire sur une grande feuille.

Ensuite, chaque groupe présente ses résultats à la classe.

L'activité peut se terminer par une discussion autour des différentes définitions.

